AVIS DE CONCESSION

Fourniture, exploitation et maintenance du système d'information et de billettique régional (SIBR)

Pourvoir adjudicateur : Région Provence Alpes Côte d'Azur

Procédure restreinte – phase de candidature

Référence : 2022-131
Publication :
JOUE : N°2022/S142-407754
BOAMP : Avis n° 22-101696 | Boamp.fr

Type : Service et Fourniture

Adresse de téléchargement des documents de la consultation et de remise des candidatures :
https://achat.maregionsud.fr/

Durée de la concession : 102 mois
La durée ferme totale du contrat de délégation est de 8 ans et 6 mois à compter de la date de notification du contrat (prévisionnellement début 2024). Cette durée inclut une phase de préparation initiale. Il est prévu une tranche optionnelle correspondant à l'éventuelle prolongation du contrat d'une durée de 2 ans maximum.

La rémunération du Délégataire sera mixte. Elle sera en partie fixe et en partie variable.

Description : Le contrat porte sur la fourniture, l'exploitation et la maintenance du Système d'Information Billettique Régional (SIBR) qui comprend notamment les prestations de base suivantes (liste non exhaustive article 1.4 du Règlement de consultation) à réaliser par le Délégataire dans le respect de la réglementation en vigueur.

Code CPV principal : 63711000 - Services d'appui dans le domaine des transports ferroviaires

Codes CPV complémentaires : 30230000 - Matériel informatique - 48813000 - Système d'information des passagers - 48900000 - Logiciels et systèmes informatiques divers - 71356200 - Services d'assistance technique

Valeur estimée hors TVA : 175 000 000,00 €

Conditions de participation définies à l'article 4.2 du règlement de consultation disponible en téléchargement gratuitement https://achat.maregionsud.fr

Critères d'attribution énoncés à l'article 5.2 du règlement de consultation disponible en téléchargement gratuitement https://achat.maregionsud.fr

Remise des candidatures le 28/09/22 à 16h00 au plus tard.

Les candidatures devront parvenir à l'autorité concédante avant la date limite de remise des offres énoncée dans l'avis de délégation (délai de rigueur). Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Les candidats doivent impérativement répondre aux consultations par voie électronique sur le site https://achat.maregionsud.fr

Renseignements complémentaires :
La consultation se déroulera en plusieurs phases :
- Phase 1 : la phase candidature
- Phase 2 : la phase offre
- Phase 3 : Négociation
- Phase 4 : Mise au point

Le calendrier prévisionnel est le suivant :
- Sélection des candidats admis à présenter une offre : novembre 2022
- Envoi du dossier de consultation des entreprises par la Région aux candidats admis à présenter une offre : novembre 2022
- Réception par la Région des offres initiales : février 2023
- Phase de négociation : mai à octobre 2023
- Désignation du candidat pressenti : novembre 2023
- Approbation du contrat par la Région : décembre 2023
- Démarrage souhaité du contrat : janvier 2024

Le présent contrat est susceptible de bénéficier de financement européen.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Marseille, 22, 24 rue Breteuil, 13281 Marseille Cedex 06,
Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87,
greffe.ta-marseille@juradm.fr,
http://marseille.tribunal-administratif.fr

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06,
Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60,
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr,
http://www.paca.pref.gouv.fr